

**CONSEIL UNIVERSITAIRE**

Séance ordinaire

3 février 2026, 11 h 07

Salle du Conseil (3632)

Pavillon Louis-Jacques-Casault

**PROCÈS-VERBAL****Personnes présentes :**

Arsenault, Marie  
Audette, Marie  
Ayihounton, Mahouna Gael  
Précieux  
Bastien, Josée  
Beaulieu, Marie-Claude  
Bergeron, Cathia  
Bernier, Carmen  
Bhiry, Najat  
Boudreau, Stéphane  
Boudreault, Nathalie  
Bourgoin, Sylvain-Georges  
Brouillet, Eugénie  
Campana, Aurélie  
Chandad, Fatiha  
Charette, Louise  
D'Amours, Sophie  
Darveau, André  
Desputeau, Francis  
Douville, Frédéric  
Doyon, Maurice  
Duchesneau-Turgeon, Coralie

Faucher, Alain  
Fleury, Pascale  
Gauvin, Jean-François  
Gélinas, Nancy  
Gélineau, François  
Gomez-Perez, Muriel  
Grenier, Jean-Noël  
Guérette, Yves  
Jackson, Philip  
Jeanrie, Chantale  
Kablan, Serge A.  
Lacroix, René  
Lampron, Louis-Philippe  
Lapointe, Line  
Larose, Nathalie  
Lefebvre, Nadège  
Martel, Éric  
Martin, Hélène  
Mbourou Azizah, Ginette  
Méthot, Pierre-Olivier  
Morin, Jean-François  
Mpey, Giresse Ilimi

Pastinelli, Madeleine  
Perron, Guillaume  
Pilote, Annie  
Rainville, Simon  
Renaud, Jacques  
Richard, Darren Edward  
Roche, Stéphane  
Roberge, Jacynthe  
Rodrigue, Marie-Josée  
Roy, Denis  
Saucier, Linda  
Savadogo, Cherif Fayssal  
Fabrice  
Schneider, Cyril  
Senécal, Caroline  
Stylios, Alexandre  
Tchotourian, Ivan  
Tremblay, Yves  
Viau, Alain A.  
Viau-Guay, Anabelle

**Personnes absentes :**

Fougères, André  
Goulet, Vincent  
Laflamme, Anne-Marie  
Lépinay, Frédéric  
Méthot, Julie

Montagne, Benjamin  
Paquin, Jonathan  
Pons, Frank  
Raymond, André  
Sirois, Pauline

Toukara, Salimatou-Ismael

## 1. Ouverture de la séance

Après vérification du quorum, la présidente, Sophie D'Amours, rectrice, déclare la séance ordinaire du 3 février 2026 ouverte à 11 h 07.

## 2. Adoption de l'ordre du jour

Une membre demande que le point « Questions des membres » soit traité plus tôt dans l'ordre du jour, immédiatement après les « Communications de la présidente ». Elle retire toutefois sa proposition – qui n'avait pas encore été appuyée – après que la présidente du Conseil précise que le temps prévu pour ce point sera respecté et que, au besoin, les points précédents non traités seront reportés.

Des membres demandent de sortir le point « Comité exécutif : rapport des activités au Conseil universitaire pour la période du 1<sup>er</sup> novembre au 31 décembre 2025 » de l'ordre du jour de consentement pour des questions. Ce point sera traité à la fin de l'ordre du jour courant.

Anabelle Viau-Guay propose, Pierre-Olivier Méthot appuie,

### CU-2026-10

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 février 2026.

La proposition CU-2026-10 **est adoptée** à l'unanimité.

## 3. Communications de la présidente (DA-2026-035)

La présidente du Conseil souligne le renouvellement de mandat de :

- Linda Saucier, professeure à la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation.

La fin du premier mandat renouvelable de :

- Ivan Tchotourian, directeur de l'Institut d'éthique appliquée (IDÉA).

La présidente du Conseil aborde plusieurs enjeux majeurs concernant l'avenir de l'université et les défis auxquels celle-ci fait face. Elle évoque d'abord les questions législatives, notamment les récents projets de loi portant sur la laïcité et la reddition de comptes, qui influencent de manière significative le fonctionnement des établissements universitaires. Elle rappelle le rôle essentiel des médecins cliniciens dans l'enseignement et insiste sur la nécessité de protéger la liberté académique, encore insuffisamment prise en compte dans les cadres législatifs actuels.

La présidente souligne ensuite les répercussions de la situation géopolitique mondiale, tant sur le plan économique que sur le milieu universitaire. Elle mentionne également un programme fédéral visant à soutenir le recrutement de nouveaux membres du corps professoral, représentant une opportunité de financement pour l'université.

La présidente met en lumière les défis entourant l'essor de l'intelligence artificielle (IA) et l'importance de préparer les personnes étudiantes à un marché du travail en évolution rapide.

Elle exprime sa reconnaissance pour les distinctions obtenues par l'université, notamment le classement de Forbes qui a désigné l'organisation comme ayant la culture organisationnelle la plus forte au pays, un succès qu'elle attribue à l'engagement conjoint du personnel, des équipes et des gestionnaires.

Elle rappelle l'importance de la participation à la rencontre annuelle des membres du CA-CU du 5 février, qui permettra de faire le point sur l'avancement du plan institutionnel et sur les priorités à venir.

Finalement, la présidente invite la communauté universitaire à poursuivre la réflexion sur l'avenir de l'université et la remercie pour ses efforts ainsi que sa contribution au succès collectif.

### 3.1 Plan de travail des activités récurrentes du CU (DA-2026-036)

Le plan de travail des activités récurrentes du CU est déposé à titre informatif.

## ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT

## 4. Rapport de la secrétaire générale sur la répartition des sièges au Conseil universitaire prévus au paragraphe 6 de l'article 90 des Statuts de l'Université Laval (édition 2022) (DA-2026-037)

Anabelle Viau-Guay propose, Jean-François Gauvin appuie,

### CU-2026-11

De recevoir le rapport de la secrétaire générale sur la répartition des sièges prévus au paragraphe 6 de l'article 90 des Statuts de l'Université Laval (édition 2022), tel qu'il figure au document DA-2026-037.

La proposition CU-2026-11 **est adoptée** à la majorité des voix (47 pour, 1 abstention).

**5. Calendrier des séances du Conseil universitaire pour l'année 2026 : abrogation d'une modification** (DA-2026-038)

Anabelle Viau-Guay propose, Jean-François Gauvin appuie,

**CU-2026-12**

D'abroger la résolution CU-2025-185 de manière à ne pas modifier le calendrier des séances du Conseil universitaire pour l'année 2026 (CU-2023-102), en maintenant la séance de mars 2026 au 3 mars.

La proposition CU-2026-12 **est adoptée** à la majorité des voix (47 pour, 1 abstention).

## NOMINATIONS

**6. Comité des candidatures pour la désignation des membres externes du Conseil universitaire : membres** (DA-2026-039)

Anabelle Viau-Guay propose, Jean-François Gauvin appuie,

**CU-2026-13**

De nommer comme membres du Comité des candidatures pour la désignation des membres externes du Conseil universitaire, Darren Edward Richard et Cyril Schneider, professeurs à la Faculté de médecine, pour un mandat de trois ans, soit du 4 février 2026 au 3 février 2029 inclusivement.

La proposition CU-2026-13 **est adoptée** à la majorité des voix (47 pour, 1 abstention).

**7. Comité de gouvernance du Conseil universitaire : renouvellement de mandat membre** (DA-2026-040)

Anabelle Viau-Guay propose, Jean-François Gauvin appuie,

**CU-2026-14**

Sur recommandation du Comité de gouvernance du Conseil universitaire,

De nommer de nouveau Marie-Claude Beaulieu, professeure à la Faculté des sciences de l'administration, comme membre du Comité de gouvernance du Conseil universitaire, pour un mandat de deux (2), soit rétroactivement du 5 décembre 2025 au 4 décembre 2027.

La proposition CU-2026-14 **est adoptée** à la majorité des voix (47 pour, 1 abstention).

## ORDRE DU JOUR COURANT

**8. Programme de diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en travail social - Création**

**8.1 Présentation de la doyenne de la Faculté des sciences sociales**

La doyenne de la Faculté des sciences sociales est accompagnée du professeur Normand Brodeur de l'École de travail social et de criminologie, également directeur du programme de maîtrise en travail social, pour présenter la création du programme de diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en travail social.

Ce programme découle des recommandations émises par le Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP) en février 2024, qui proposait de remplacer la scolarité préparatoire par un DESS en travail social. Cette orientation a été intégrée au plan d'action de la doyenne, reçu par le Conseil universitaire (CU) en janvier 2025, puis approuvée par le Conseil facultaire et la Commission des études. Le rapport d'élaboration a été transmis aux membres du CU dans la documentation officielle.

Le DESS en travail social s'adresse aux personnes ayant un baccalauréat ou un diplôme équivalent dans un domaine connexe, mais non en travail social. Il remplace la scolarité préparatoire et permet soit l'accès à la maîtrise en travail social, soit une qualification professionnelle de 2e cycle court. Le programme est contingenté à 25 places afin d'assurer l'accès aux stages.

Sa structure répond aux exigences de l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec (OTSTCFQ) ainsi qu'à celles de l'Association canadienne pour la formation en travail social (ACFTS). Les cours sont axés sur les méthodologies d'intervention et la formation pratique, reprenant ceux de la scolarité préparatoire actuelle.

Le DESS offre une reconnaissance formelle des compétences, ce qui n'était pas le cas avec la scolarité préparatoire. De plus, il augmente la visibilité de la formation, s'aligne sur les pratiques d'autres universités et soutient la persévérance étudiante en offrant une alternative à la maîtrise.

## 8.2 Avis du Comité-conseil de la Commission des études (DA-2026-041)

La présidente de la Commission des études confirme que le Comité-conseil de la Commission appuie favorablement la création de ce programme, en soulignant son importance pour accroître la visibilité et encourager la persévérance des personnes étudiantes, puisqu'elles obtiendront un DESS à la fin de ce parcours et pourront poursuivre à la maîtrise.

Le programme offre une grande flexibilité, notamment grâce au cheminement à temps partiel et aux cours offerts autant en présentiel qu'à distance, ce qui facilite la participation des personnes étudiantes, y compris celles qui effectuent un stage éloigné.

Comme le programme est contingenté, un comité d'admission sera formé pour sélectionner les candidatures. La présidente souligne aussi l'importance de communiquer clairement avec les personnes étudiantes actuellement en scolarité préparatoire, puisqu'un transfert vers le DESS pourrait leur être offert sous certaines conditions.

L'approbation de la création du DESS est recommandée avec une implantation prévue à l'automne 2026.

Les questions et commentaires des membres portent sur :

- Le cycle d'appartenance du programme de DESS;
- Les cours préparatoires contributives à la maîtrise en travail social;
- La provision des fonds disponibles pour le laboratoire;
- La nomination des directions de programmes et des membres des comités de programme;
- La qualité du projet et l'avantage de la scolarité préparatoire pour les personnes étudiantes qui ne poursuivent pas à la maîtrise en travail social;
- L'accessibilité des stages dans le programme.

Sylvain-Georges Bourgoïn propose, Maurice Doyon appuie,

### CU-2026-15

De recevoir l'Avis du Comité-conseil de la Commission des études sur la création du programme de diplôme d'études supérieures spécialisées en travail social, tel qu'il figure au document DA-2026-041.

La proposition CU-2026-15 **est adoptée** à la majorité des voix (50 pour, 1 contre).

## 8.3 Recommandations de la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes

La vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes fait siennes les recommandations de l'Avis du Comité-conseil de la Commission des études.

Aurélien Campana propose, Stéphane Boudreau appuie,

### CU-2026-16

D'approuver la création du programme de diplôme d'études supérieures spécialisées en travail social, tel que présenté à l'Annexe A de l'Avis du Comité-conseil de la Commission des études;

De délivrer, sous réserve d'une recommandation favorable des autorités compétentes, conformément à l'article 194 des Statuts de l'Université Laval, le diplôme d'études supérieures spécialisées en travail social à toute personne ayant satisfait aux exigences dudit programme; et

De rattacher le programme de diplôme d'études supérieures spécialisées en travail social à la Faculté des sciences sociales.

La proposition CU-2026-16 **est adoptée** à la majorité des voix (52 pour, 1 contre).

## 9. Programmes de diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en création littéraire - Suspension des admissions

### 9.1 Recommandation de la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes (DA-2026-042)

La vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes recommande la suspension des admissions des programmes de diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en création littéraire à partir de l'automne 2026. Cette décision est motivée par le fait que le programme, créé en 2021, n'a pas rencontré le succès escompté, avec moins de sept nouvelles inscriptions par an au cours des trois dernières années. Elle affirme que l'objectif est de mettre davantage l'accent sur les programmes de grade afin de mieux les renforcer.

Une question d'un membre porte sur le décalage entre les demandes d'admission et l'offre.

Frédéric Douville propose, Marie Arsenault appuie,

**CU-2026-17**

De suspendre, à compter de la session d'automne 2026, les admissions au diplôme d'études supérieures spécialisées en création littéraire, sous réserve des droits acquis des personnes étudiantes inscrites et inscriptibles.

La proposition CU-2026-17 **est adoptée** à la majorité des voix (38 pour, 3 contre, 3 abstentions).

## 10. Centre de recherche Québec-Océan Université Laval (QO-ULaval) : - Prolongation de la reconnaissance institutionnelle

### 10.1 Avis de la Commission de la recherche (DA-2026-043)

Le président de la Commission de la recherche est accompagné de Marise Ouellet, secrétaire permanente de la Commission.

Il présente la demande de prolongation de la reconnaissance du Centre de recherche Québec-Océan (QO-ULaval). Cette prolongation est rendue possible grâce à une nouvelle disposition de la politique, laquelle permet aux centres de recherche qui dirigent des regroupements stratégiques de solliciter une extension de leur reconnaissance, pourvu qu'ils aient obtenu un avis favorable du Fonds de recherche du Québec (FRQ).

Québec-Océan est reconnu depuis 1976 et dirige le regroupement stratégique du FRQ-NT depuis 2002. Rassemblant cinq facultés, le Centre a pour mission de mobiliser les chercheuses et chercheurs du Québec et de former la relève étudiante afin d'assurer l'excellence en recherche océanographique et la diffusion des connaissances.

Le Centre se concentre sur deux grands axes de recherche : 1) Planète bleue : utilisation durable des écosystèmes marins; et 2) Nouvelles frontières en océanographie : observation et modélisation des systèmes océaniques pour mieux les comprendre et les protéger. Il bénéficie de nombreux partenariats avec des instituts de recherche, des ministères et d'autres centres, ce qui le positionne avantageusement dans l'écosystème de la recherche. La pertinence scientifique, sociétale et environnementale de Québec-Océan est élevée. Ses activités s'inscrivent de manière transversale dans l'ensemble des axes de recherche du Plan institutionnel de recherche, de création et d'innovation.

Le président de la Commission fait état du budget annuel dont dispose le Centre. Il détaille ensuite les différentes statistiques et moyennes concernant l'activité des publications et des communications.

Le Centre a obtenu une évaluation de mi-parcours positive du FRQ en septembre 2025, confirmant sa performance. Toutefois, avec seulement 12 membres réguliers, il atteint la limite minimale exigée. La Commission de la recherche recommande donc de prolonger sa reconnaissance pour trois ans et d'intensifier le recrutement afin d'assurer sa pérennité.

Les questions et commentaires des membres portent sur :

- Les stratégies de recrutement pour assurer la pérennité;
- La responsabilité de gestion du bateau-navire;
- La ventilation du support institutionnel.

Hélène Martin propose, Linda Saucier appuie,

**CU-2026-18**

De recevoir l'Avis de la Commission de la recherche sur la prolongation de la reconnaissance institutionnelle du Centre de recherche Québec-Océan Université Laval (QO-ULaval), tel qu'il figure au document DA-2026-043.

La proposition CU-2026-18 **est adoptée** à la majorité des voix (45 pour, 1 contre, 1 abstention).

### 10.2 Recommandations de la vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation

La vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation fait siennes les recommandations de la Commission de la recherche.

Marie Arsenault propose, Linda Saucier appuie,

**CU-2026-19**

De prolonger la reconnaissance institutionnelle de QO-ULaval pour une période de trois ans;

Que le Centre accélère ses efforts de recrutement de nouveaux membres afin de maintenir une masse critique de chercheuses et de chercheurs et assurer sa pérennité; et

De convenir que la prochaine évaluation périodique aura lieu en avril 2028.

La proposition CU-2026-19 **est adoptée** à la majorité des voix (44 pour, 1 contre).

## 11. Rapport du Comité de gouvernance du Conseil universitaire

Le président du Comité de gouvernance du Conseil universitaire (CGCU) fait état de la réunion du Comité du 16 janvier, principalement consacrée aux règles de procédure, dont les « Questions des membres » et le « Schéma de l'ordre du jour ».

Par ailleurs, il souligne le succès de la formation sur « Le rôle et les responsabilités des membres du CU », qui a obtenu un bon taux de participation et de satisfaction. Des questions visant à évaluer le transfert des connaissances – notamment l'appropriation des notions présentées et leur mise en application – seront intégrées à l'évaluation annuelle du CU. Le Comité envisage de rendre cette formation récurrente, possiblement chaque année, et d'y ajouter des formations plus ciblées.

Le Comité a également discuté de la création d'un tableau exhaustif des nominations afin de clarifier les processus et critères, ainsi que de l'importance de mieux encadrer les conflits d'intérêts. Il est aussi proposé d'utiliser davantage le tableau de suivis du CU pour améliorer le suivi des dossiers.

Il est indiqué que la mise en valeur de la remise des Prix d'excellence en enseignement au CU est suspendue. D'autre part, la possibilité de tenir des rencontres supplémentaires en dehors des séances statutaires du CU pourrait également être examinée.

Les commentaires d'un membre portent sur la formation tenue et les échanges qu'elle a suscités.

### 11.1 Règles de procédure transitoires (DA-2026-044)

Le président du CGCU expose deux règles transitoires : d'une part, la période de questions – désormais limitée à 30 minutes et centrée sur les sujets relevant de la juridiction du CU – serait déplacée au début de la séance en priorisant les questions transmises à l'avance afin de faciliter la préparation des réponses, tout en maintenant la possibilité de poser des questions séance tenante. D'autre part, le schéma de l'ordre du jour pourrait être ajusté pour que le rapport de la présidence, incluant la correspondance et la période d'information, soit immédiatement suivi de la période de questions, assurant ainsi une présentation plus cohérente de l'information.

Une membre propose de modifier le libellé du point statutaire « Questions des membres » afin qu'il devienne « Questions et préoccupations des membres ». La vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes suggère de transmettre cette proposition au Comité de gouvernance avant qu'elle ne soit discutée en séance du CU. La membre à l'origine de la proposition approuve cette démarche et invite même le CGCU à examiner la possibilité d'ajouter une période supplémentaire de 30 minutes consacrée spécifiquement aux préoccupations des membres.

Les questions et commentaires des membres portent sur :

- L'importance que le CGCU traite prioritairement la proposition de modifier le libellé du point statutaire « Questions des membres » pour y inclure également les préoccupations des membres;
- La pertinence de confier au Comité de gouvernance la révision des activités récurrentes du CU – par exemple la valorisation de la remise des Prix d'excellence en enseignement durant les séances – afin de réattribuer plus adéquatement ces activités aux instances concernées, de dégager du temps en séance;
- L'autorité responsable d'interpréter et de décider quels sujets sont ou ne sont pas sous la juridiction du CU.

Frédéric Douville propose, Marie-Claude Beaulieu appuie,

#### CU-2026-20

Considérant la recommandation du Comité de gouvernance du Conseil universitaire;

D'adopter des règles de procédure transitoires concernant la Période de questions des membres et le Schéma de l'ordre du jour des séances du Conseil universitaire, telles qu'elles figurent au document DA-2026-044; et

D'abroger les articles 2 et 5 des Règles de procédure du Conseil universitaire adoptées en 1991.

La proposition CU-2026-20 **est adoptée** à la majorité des voix (47 pour, 1 abstention).

## 12. Programme de doctorat en théologie pratique :

### - Évaluation périodique

#### 12.1 Rapport de la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes (DA-2026-045)

La vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes précise que le doctorat en théologie pratique est un programme de type professionnel rattaché à la Faculté de théologie et de sciences religieuses. Elle y présente le nombre d'inscriptions enregistrées pour la session d'automne 2023.

La vice-rectrice souligne le caractère unique de ce doctorat dans l'espace francophone et la grande diversité de son corps étudiant, notamment international, qui enrichit fortement l'expérience académique et culturelle du programme.

Elle souligne que l'encadrement bienveillant offert aux personnes étudiantes est l'une des grandes forces du doctorat, tout en rappelant la nécessité de s'assurer que les personnes admises disposent des compétences requises pour réussir, afin d'améliorer les taux de diplomation.

Maurice Doyon propose, Louis-Philippe Lampron appuie,

#### CU-2026-21

De recevoir le rapport synthèse de la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes sur l'évaluation périodique du programme de doctorat en théologie pratique, tel qu'il figure au document DA-2026-045; et

De reconnaître que l'évaluation périodique de ce programme a franchi toutes les étapes de la politique en vigueur.

La proposition CU-2026-21 **est adoptée** à la majorité des voix (44 pour, 1 contre).

### 12.2 Plan d'action du doyen de la Faculté de théologie et de sciences religieuses (DA-2026-046)

Le doyen de la Faculté de théologie et de sciences religieuses est accompagné du professeur Olvani Sanchez Hernandez, directeur du programme évalué.

Il souligne l'originalité du doctorat en théologie pratique, unique dans l'espace francophone, grâce à une approche fondée sur l'analyse qualitative de terrain, qui permet de développer une théologie ancrée dans l'expérience concrète des personnes engagées dans des pratiques laïques ou religieuses.

Le doyen rappelle les efforts continus d'amélioration du programme, notamment grâce à une approche pédagogique spiralaire et à une organisation des apprentissages axée sur les compétences. Il met aussi en avant la diversité internationale du corps étudiant et l'importance du travail en cohorte, qui favorise la collaboration et le soutien mutuel.

En ce qui concerne les perspectives de développement, il insiste sur la nécessité de revoir les processus d'admission, de renforcer la formation scientifique et d'accroître le soutien à la diplomation.

Les questions et commentaires des membres portent sur :

- Les répercussions de la disparition du Programme de l'expérience québécoise (PEQ) sur le programme;
- Les causes du taux élevé d'abandon des personnes étudiantes et les mesures correctives mises en place.

Yves Tremblay propose, Pierre-Olivier Méthot appuie,

#### CU-2026-22

De recevoir le plan d'action du doyen de la Faculté de théologie et de sciences religieuses, à la suite de l'évaluation périodique du programme de doctorat en théologie pratique, tel qu'il figure au document DA-2026-046.

La proposition CU-2026-22 **est adoptée** à la majorité des voix (47 pour, 2 abstentions).

### 13. Programmes de baccalauréat, de certificat, de maîtrise et de doctorat en sciences des religions : - Évaluation périodique

#### 13.1 Rapport de la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes (DA-2026-047)

La vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes précise que les programmes de baccalauréat, de certificat, de maîtrise et de doctorat en sciences des religions sont rattachés à la Faculté de théologie et de sciences religieuses. Le doctorat est offert conjointement avec l'Université du Québec à Montréal (UQÀM) et l'Université de Concordia. Elle y présente le nombre d'inscriptions enregistrées pour la session d'automne 2024.

Les principales forces de ces programmes identifiées par le Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP) sont :

- les expertises uniques en langues orientales anciennes, en plus du latin, du grec et de l'hébreu;
- la diversité de l'offre de cours provenant de plusieurs unités au premier cycle;
- la flexibilité des programmes;
- la richesse des collections de la Bibliothèque.

Les pistes d'amélioration proposées incluent une meilleure communication pour distinguer les programmes de théologie de ceux des sciences des religions, un équilibre à trouver entre traditions religieuses et enjeux contemporains, ainsi qu'un allègement de la scolarité au doctorat pour assurer une charge de travail plus équilibrée.

Carmen Bernier propose, Nancy Gélinas appuie,

#### CU-2026-23

De recevoir le rapport synthèse de la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes sur l'évaluation périodique des programmes de baccalauréat, de

certificat, de maîtrise et de doctorat en sciences des religions, tel qu'il figure au document DA-2026-047; et

De reconnaître que l'évaluation périodique de ces programmes a franchi toutes les étapes de la politique en vigueur.

La proposition CU-2026-23 **est adoptée** à la majorité des voix (45 pour, 1 contre).

### 13.2 Plan d'action du doyen de la Faculté de théologie et de sciences religieuses (DA-2026-048)

Le doyen de la Faculté de théologie et de sciences religieuses est accompagné du professeur Jean-Philippe Perreault, directeur des programmes évalués.

En plus des forces des programmes mentionnées par la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes, le doyen mentionne l'expertise du corps professoral, la richesse d'un champ disciplinaire alliant traditions religieuses et enjeux actuels, le caractère interuniversitaire du doctorat, la qualité de l'encadrement aux cycles supérieurs et leur pertinence sociale et culturelle.

Le doyen expose ensuite plusieurs opportunités de développement :

- La clarification des profils de sortie et des objectifs par cycle;
- La reconnaissance accrue des sciences des religions comme étude scientifique du phénomène religieux et spirituel;
- La valorisation des compétences transversales;
- Le renforcement du recrutement;
- Le resserrement des liens avec les milieux professionnels.

Il détaille son plan d'action articuler autour de trois enjeux majeurs : 1) une structuration plus nette de l'approche programme; 2) un renforcement de la formation méthodologique et scientifique; et 3) une mise en valeur accrue des programmes ainsi que de leurs retombées, notamment par la promotion des parcours de diplômées et diplômés et la consolidation du volet interuniversitaire du doctorat.

Les questions et commentaires des membres portent sur :

- Les projets professionnels axés sur la professionnalisation, dans le contexte de l'amélioration des programmes et de leur pertinence pour le marché du travail;
- Les problèmes de régularité dans l'offre de cours obligatoires;
- L'attraction des étudiantes et étudiants internationaux;
- Le taux de diplomation et de rétention;
- La nécessité de situer les questions religieuses dans le contexte des enjeux internationaux, afin de souligner la pertinence des programmes dans une perspective globale;
- La pertinence de ces programmes du côté du domaine humanitaire.

Linda Saucier propose, Yves Tremblay appuie,

### CU-2026-24

De recevoir le plan d'action du doyen de la Faculté de théologie et de sciences religieuses, à la suite de l'évaluation périodique des programmes de baccalauréat, de certificat, de maîtrise et de doctorat en sciences des religions, tel qu'il figure au document DA-2026-048.

La proposition CU-2026-24 **est adoptée** à la majorité des voix (47 pour, 1 contre).

### Remerciements à la secrétaire permanente des commissions sortante

La présidente du Conseil remercie Marise Ouellet, secrétaire permanente des commissions, pour son engagement exemplaire depuis 2014 et souligne son départ à la retraite.

La présidente du Conseil ainsi que la vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation quittent la séance afin d'assister à une réunion d'importance. Le vice-recteur exécutif assume dès lors la présidence de la séance à titre de président tempore.

## 14. Centre de recherche en infectiologie (CRI) :

### - Évaluation périodique

#### 14.1 Avis de la Commission de la recherche (DA-2026-049)

Le président de la Commission de la recherche précise que le Centre de recherche en infectiologie (CRI) a été fondé en 1974 et a obtenu sa reconnaissance institutionnelle en 1993.

Le Centre multidisciplinaire regroupe 24 membres réguliers issus de dix départements et cinq facultés, ainsi que 25 membres associés, dont 128 personnes étudiantes inscrites aux cycles supérieurs, 23 stagiaires au postdoctorat et 77 membres du personnel professionnel de recherche.

La mission du CRI est d'approfondir la compréhension des maladies infectieuses et de développer des approches novatrices pour leur diagnostic, leur prévention et leur traitement, tant au Canada qu'à

l'international. Ses travaux portent notamment sur la prévention, le diagnostic, la pathogénie, la résistance aux traitements, les outils thérapeutiques, la recherche clinique ainsi que le transfert des connaissances. La pandémie de Covid-19 a également orienté certaines recherches vers l'étude du comportement des populations face à la vaccination. La pertinence scientifique et sociétale du Centre, tout comme son impact sur la santé publique, est clairement démontrée.

Le Centre affiche une forte productivité scientifique, illustrée par plus de 70 brevets et la création de plusieurs entreprises issues de ses travaux. Il entretient de nombreuses collaborations nationales et internationales, et plusieurs de ses membres siègent à des comités de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et de l'Agence de la santé publique du Canada.

Le président de la Commission fait état du budget annuel dont dispose le Centre, incluant le pourcentage des subventions obtenues ainsi que la provenance du financement de ses activités. Sur le plan financier, sa situation est jugée solide.

Il détaille ensuite les différentes statistiques et moyennes concernant l'activité des publications, des communications, de la formation des étudiantes et étudiants, des codirections à la recherche et du nombre de personnes diplômées.

L'évaluation révèle un sentiment d'appartenance mitigé, particulièrement chez les personnes étudiantes, en raison du fait que la majorité des activités scientifiques relève de l'axe de recherche des maladies infectieuses et immunitaires du Centre de recherche du CHU de Québec-Université Laval (CRCHUQ) et non du CRI lui-même. Il est recommandé que le Centre développe son propre plan d'activités scientifiques ainsi qu'un plan d'intégration pour les nouveaux membres.

Les questions et commentaires des membres portent sur :

- Les mesures envisagées pour renforcer l'encadrement des personnes étudiantes aux cycles supérieurs;  
*Il est suggéré de mettre davantage en évidence cet aspect dans le texte de l'Avis afin de souligner l'importance d'un accompagnement adéquat.*
- Le manque d'informations du plan de déploiement quant au recrutement de jeunes professeures et professeurs;
- Le renouvellement de la relève professorale plus jeune qui repose aussi sur les décisions et processus des départements facultaires;
- La visibilité du CRI;
- Les conséquences possibles si les recommandations ne sont pas respectées dans les délais prévus;
- La possibilité de prolonger le délai prévu pour la mise en œuvre des recommandations de la Commission de la recherche;
- Le développement du plan d'intégration;
- La gestion des cas problématiques.

Sylvain-Georges Bourguin propose, Yves Tremblay appuie,

#### CU-2026-25

De recevoir l'Avis de la Commission de la recherche sur l'évaluation périodique du Centre de recherche en infectiologie (CRI), tel qu'il figure au document DA-2026-049.

La proposition CU-2026-25 **est adoptée** à la majorité des voix (41 pour, 2 contre, 1 abstention).

#### 14.2 Recommandations de la vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation

En l'absence de la vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation, le vice-recteur exécutif indique qu'elle lui a confirmé faire siennes les recommandations de la Commission de la recherche.

Une membre demande s'il serait possible de prolonger le délai prévu pour la mise en œuvre des recommandations de la vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation, afin qu'il passe de six à neuf mois. Ces recommandations portent sur la préparation, par le Centre, d'un plan d'activités scientifiques récurrentes et de mobilisation des connaissances, spécifique au CRI, d'un plan d'intégration des nouvelles personnes étudiantes afin de faciliter leur intégration, ainsi que sur une révision des statuts du Centre afin d'y intégrer des modalités de codirection.

Toutefois, selon les commentaires des membres de la Commission, ceux-ci se montrent flexibles quant au délai initial de six mois et prêts à collaborer si plus de temps s'avérait nécessaire. Étant donné cette assurance de souplesse et de collaboration, le président *pro tempore* du Conseil juge non nécessaire de procéder à un amendement de la recommandation.

Frédéric Douville propose, Anabelle Viau-Guay appuie,

#### CU-2026-26

De renouveler le statut de centre reconnu au Centre de recherche en infectiologie (CRI);

Dans six mois, que la direction du Centre soumette à la Commission un plan d'activités scientifiques récurrentes et de mobilisation des connaissances, spécifique au CRI;

Dans six mois, que la direction du Centre soumette à la Commission un plan d'intégration des nouveaux étudiants afin de faciliter leur intégration;

D'ici six mois, que la direction du Centre soumette une révision des statuts du Centre en y ajoutant des modalités de codirection; et

De convenir que la prochaine évaluation périodique aura lieu dans cinq ans.

La proposition CU-2026-26 **est adoptée** à la majorité des voix (38 pour, 2 contre, 2 abstentions).

## 15. Centre de recherche sur les infrastructures en béton (CRIB-Laval) : - Évaluation périodique

### 15.1 Avis de la Commission de la recherche (DA-2026-050)

Le président de la Commission de la recherche précise que le Centre de recherche sur les infrastructures en béton (CRIB-Laval) a été fondé en 1982 et reconnu institutionnellement en 1993. Il fait partie du CRIB national, regroupement stratégique interuniversitaire financé par le Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies (FRQ-NT), rassemblant plusieurs universités québécoises, tout en s'en distinguant nettement par ses orientations propres.

Le Centre compte 14 membres réguliers répartis entre trois facultés. Il comprend 57 personnes étudiantes inscrites aux cycles supérieurs, 4 stagiaires au postdoctorat et 4 membres du personnel professionnel de recherche. Il bénéficie par ailleurs d'une très forte attractivité sur le marché du travail auprès des personnes étudiantes.

Le CRIB-Laval a pour mission de développer et transférer des connaissances sur la construction et la réparation des ouvrages en béton, concevoir des matériaux et systèmes multiéchelles plus durables et économiques et soutenir l'innovation pour des villes résilientes et décarbonées.

Les recherches du Centre se concentrent autour de trois axes : 1) Matériaux cimentaires à bas impact environnemental et durabilité; 2) Conception multicritère et gestion des infrastructures; et 3) Innovation culturelle et intégration architecturale et urbaine. La pertinence sociétale et scientifique du Centre est élevée; elle touche de manière transversale à l'axe de développement durable de recherche du Plan institutionnel de recherche, de création et d'innovation.

Le président de la Commission fait état du budget annuel dont dispose le Centre, incluant le pourcentage des subventions obtenues ainsi que la provenance du financement de ses activités. Sur le plan financier, sa situation demeure satisfaisante, mais certains défis sont à prévoir, notamment en raison de l'augmentation des coûts, particulièrement ceux liés aux laboratoires.

Il détaille ensuite les différentes statistiques et moyennes concernant l'activité des publications, des communications, de la formation des étudiantes et étudiants, des codirections à la recherche et du nombre de personnes diplômées.

Philip Jackson propose, Stéphane Boudreau appuie,

#### CU-2026-27

De recevoir l'Avis de la Commission de la recherche sur l'évaluation périodique du Centre de recherche sur les infrastructures en béton (CRIB-Laval), tel qu'il figure au document DA-2026-050.

La proposition CU-2026-27 **est adoptée** à la majorité des voix (41 pour, 1 contre, 2 abstentions).

### 15.2 Recommandations de la vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation

En l'absence de la vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation, le vice-recteur exécutif indique qu'elle lui a confirmé faire siennes les recommandations de la Commission de la recherche.

Nancy Gélinas propose, Marie Arsenault appuie,

#### CU-2026-28

De renouveler le statut de centre reconnu au Centre de recherche sur les infrastructures en béton (CRIB-Laval); et

De convenir que la prochaine évaluation périodique aura lieu dans cinq ans.

La proposition CU-2026-28 **est adoptée** à la majorité des voix (36 pour, 1 contre, 1 abstention).

## 16. Programmes de maîtrise et de doctorat en aménagement du territoire et développement régional :

### - Évaluation périodique

#### 16.1 Rapport de la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes (DA-2026-051)

La vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes précise que les programmes de maîtrise, professionnelle et recherche, et de doctorat en aménagement du territoire et développement régional sont rattachés à la Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design. L'enseignement de cette discipline est sous la responsabilité de l'École supérieure d'aménagement du territoire et de développement régional (ESAD).

Elle rappelle que la maîtrise donne accès à l'Ordre des urbanistes du Québec et est reconnue par l'Institut canadien des urbanistes.

La vice-rectrice souligne que les programmes visent à développer des compétences permettant d'intervenir efficacement dans l'organisation et le développement des territoires, en répondant aux besoins des populations et en intégrant les principes du développement durable.

Elle révèle le nombre d'inscriptions enregistrées pour la session d'automne 2024.

Les principales forces de ces programmes identifiées par le Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP) sont :

- l'environnement de recherche riche, en particulier le Centre de recherche en aménagement et développement (CRAD);
- l'accès à l'Ordre des urbanistes du Québec pour les personnes diplômées de la maîtrise;
- le haut taux d'employabilité;
- le caractère unique et multidisciplinaire des maîtrises offertes.

Parmi les recommandations, certaines portent sur des ajustements liés au Règlement des études, ainsi que sur le développement de cheminements types et de profils de sortie plus clairement définis.

Anabelle Viau-Guay propose, Maurice Doyon appuie,

#### CU-2026-29

De recevoir le rapport synthèse de la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes sur l'évaluation périodique des programmes de baccalauréat et de maîtrise en aménagement du territoire et développement régional, tel qu'il figure au document DA-2026-051; et

De reconnaître que l'évaluation périodique de ces programmes a franchi toutes les étapes de la politique en vigueur.

La proposition CU-2026-29 **est adoptée** à la majorité des voix (40 pour, 2 abstentions).

#### 16.2 Plan d'action du doyen de la Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design (DA-2026-052)

En l'absence du doyen de la Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design, le professeur Alexandre Lebel, directeur de l'École supérieure d'aménagement du territoire et de développement régional (ESAD), présente le plan d'action.

Ces programmes multidisciplinaires de cycles supérieurs forment des spécialistes capables d'occuper des rôles professionnels ou de recherche dans les domaines de l'aide à la décision territoriale, du développement durable, de l'environnement, de la gouvernance territoriale, du traitement spatial de l'information, des transports, de la santé et de l'urbanisme.

Le directeur rappelle que les programmes sont reconnus par l'Ordre des urbanistes du Québec et l'Institut canadien des urbanistes et pour leur orientation sur le développement durable.

Il met en avant les forces des programmes déjà présentées par la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes. Il ajoute la grande expertise et la disponibilité du corps professoral ainsi que l'essai-laboratoire, élément central de la maîtrise professionnelle, qui offre une occasion unique de collaboration interdisciplinaire avec les milieux de pratique.

Les opportunités de développement reposent sur la possibilité d'optimisation des ressources et une meilleure synergie entre les professeurs et professeures grâce au regroupement des bâtiments de la Faculté, ainsi que sur le recrutement de nouveaux professeurs pour couvrir des secteurs importants ou en émergence, permettant ainsi d'accueillir davantage de personnes étudiantes.

Ces programmes sont uniques au Québec. Leur taux de diplomation à la maîtrise compte parmi les plus élevés de l'Université et le taux d'emploi des personnes diplômées se démarque également.

Le directeur insiste sur trois défis majeurs : 1) Le sous-effectif professoral, qui fragilise les programmes et limite le développement de secteurs en émergence; 2) La qualité et la capacité des locaux, qui ne répondent pas adéquatement aux besoins actuels, notamment en espaces collaboratifs; et 3) Le volume élevé de demandes d'admission, particulièrement d'étudiantes et étudiants internationaux, qui exige des efforts importants en sélection et en accompagnement.

Il présente trois actions prioritaires au plan d'action :

- Accroître progressivement l'effectif professoral afin de soutenir l'enseignement et libérer du temps pour la recherche;
- Améliorer les espaces de travail partagés, notamment par l'acquisition de mobilier adéquat;
- Réviser les critères d'admission pour recruter des candidates et candidats ayant de fortes chances de réussite.

Les questions et commentaires des membres portent sur :

- Les stratégies de promotion au doctorat;
- Les démarches concrètes pour améliorer la formation méthodologique de la recherche;
- Les collaborations interfacultaires;
- La coordination entre le réaménagement des locaux et le plan budgétaire, ainsi que la manière d'établir la priorité de ces besoins par rapport aux autres chantiers;
- Les efforts pour optimiser les espaces de discussion sur les innovations et les décisions du comité de programme lors des assemblées d'unité;
- La justification pour laquelle les statistiques présentées dans le rapport portent sur l'année 2022-2023, alors que ces données datent déjà de trois ans.

Yves Tremblay propose, Carmen Bernier appuie,

#### **CU-2026-30**

De recevoir le plan d'action du doyen de la Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design, à la suite de l'évaluation périodique des programmes de maîtrise et de doctorat en aménagement du territoire et développement régional, tel qu'il figure au document DA-2026-052.

La proposition CU-2026-30 **est adoptée** à la majorité des voix (41 pour, 3 contre, 1 abstention).

### **17. Programmes de baccalauréat, de maîtrise, de doctorat en anthropologie :**

#### **- Évaluation périodique**

#### **17.1 Rapport de la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes (DA-2026-053)**

La vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes précise que les programmes de baccalauréat, de maîtrise et de doctorat en anthropologie sont rattachés à la Faculté des sciences sociales. L'enseignement de cette discipline est sous la responsabilité du Département d'anthropologie.

Elle révèle le nombre d'inscriptions enregistrées pour la session d'hiver 2025.

Les principales forces de ces programmes identifiées par le Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP) sont :

- Le haut taux de satisfaction des personnes étudiantes et diplômées à l'égard de la formation;
- La renommée des programmes et leur spécificité distinctive en anthropologie sociale et culturelle, en anthropologie multimodale et en études autochtones;
- L'activité de formation pratique au baccalauréat permettant aux personnes étudiantes d'expérimenter le métier d'anthropologue;
- Le bon climat d'étude;
- Le Laboratoire d'anthropologie multimodale (LAM) et son équipement technologique.

Les recommandations émises proposent de réduire la redondance entre les cours, de mieux organiser les cours optionnels, d'offrir une sélection plus réaliste et de mieux informer les personnes étudiantes sur les options de cheminement.

Carmen Bernier propose, Stéphane Boudreau appuie,

#### **CU-2026-31**

De recevoir le rapport synthèse de la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes sur l'évaluation périodique des programmes de baccalauréat, de maîtrise et de doctorat en anthropologie, tel qu'il figure au document DA-2026-053; et

De reconnaître que l'évaluation périodique de ces programmes a franchi toutes les étapes de la politique en vigueur.

La proposition CU-2026-31 **est adoptée** à la majorité des voix (38 pour, 1 abstention).

#### **17.2 Plan d'action de la doyenne de la Faculté des sciences sociales (DA-2026-054)**

La doyenne de la Faculté des sciences sociales est accompagnée de Stephanie Lloyd, directrice du programme de baccalauréat en anthropologie et d'Isabelle Henrion-Dourcy, directrice des programmes de maîtrise et doctorat en anthropologie, pour la présentation de son plan d'action.

Elle précise les points forts des programmes déjà énumérées par la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes.

La doyenne aborde ensuite les opportunités de développement, mentionnant le laboratoire d'anthropologie multimodale comme un élément structurant pour les programmes. Elle souligne également les collaborations étroites avec d'autres secteurs, comme les sciences de la santé et de la nature, et l'importance de développer des stages et de valoriser les compétences acquises par les personnes diplômées sur le marché du travail.

Concernant les défis, elle identifie deux principaux axes d'amélioration : 1) renforcer la professionnalisation, le réseautage et l'accès à l'information pour les personnes étudiantes; et 2) optimiser la cohérence des parcours pour améliorer la réussite étudiante.

Pour relever ces deux défis, les actions prévues visent à mieux informer les personnes étudiantes sur les perspectives d'emploi, le soutien financier, le réseautage et la communication scientifique. Elles incluent aussi le retrait des cours compensateurs, l'identification précoce des personnes étudiantes en difficulté et la mise à jour de l'offre de cours ainsi que des descriptions de concentration.

Les questions et commentaires des membres portent sur :

- La raison du retrait des cours compensateurs préuniversitaires de la scolarité préparatoire exigée pour les candidatures ayant une cote de rendement au collégial (CRC) inférieur à 22;
- Les dérogations au Règlement des études, notamment concernant la mise en conformité à faire pour les examens de doctorat;
- La clause de réserve du Règlement des études qui permet aux personnes étudiantes graduées d'enseigner au baccalauréat sous certaines conditions (sous la supervision d'un professeur titulaire).

Frédéric Douville propose, Pierre-Olivier Méthot appuie,

#### CU-2026-32

De recevoir le plan d'action de la doyenne de la Faculté des sciences sociales, à la suite de l'évaluation périodique des programmes de baccalauréat, de maîtrise et de doctorat en anthropologie, tel qu'il figure au document DA-2026-054.

La proposition CU-2026-32 **est adoptée** à la majorité des voix (38 pour, 3 abstentions).

## 18. Questions des membres

Les questions des membres portent sur :

- Les difficultés rencontrées par les personnes étudiantes originaires de l'Iran (délai dans l'obtention des documents exigés, paiements et/ou remboursement des acomptes, flexibilité dans la procédure de report et obtention de visas pour les congrès internationaux);
- L'état d'avancement des travaux du Comité sur la promotion et la protection de la liberté académique (CPPLA) et le moment de la présentation de son rapport d'activités;
- Le suivi des appels de candidatures pour pourvoir les mandats échus de trois professeurs au Conseil d'administration (CA);
- L'accès aux mises à jour financières 2025-2026 et aux analyses prévisionnelles nécessaires pour se prononcer sur le budget à venir;
- La conformité du processus et du budget liés à l'appel de candidatures du comité paritaire sur la distribution des postes, conformément à la convention collective du SPUL;
- La demande de la CADEUL concernant la protection des terres agricoles touchées par le projet immobilier de la ferme campus;
- La question du rattrapage salarial pour les professeurs et professeures de l'Université Laval par rapport à l'Université de Montréal et ses écoles affiliées, tel que spécifié dans la convention collective;
- L'accessibilité de la grille critériée utilisée dans le cadre du processus d'évaluation des cafétérias de l'Université, les modalités du contrat avec Cosmos et la transition des services alimentaires;
- Les démarches menant au classement Forbes du meilleur employeur.

## 19. Comité exécutif : rapport des activités au Conseil universitaire pour la période du 1<sup>er</sup> novembre au 31 décembre 2025

Une membre propose de reporter la réception de ce point à la prochaine séance du Conseil universitaire.

Muriel Gomez Perez propose, Nadège Lefebvre appuie,

#### CU-2026-33

De reporter la réception du rapport des activités du Comité exécutif au Conseil universitaire pour la période du 1<sup>er</sup> novembre au 31 décembre 2025 inclusivement, à la séance du Conseil universitaire du 3 mars 2026.

La proposition CU-2026-33 **est adoptée** à l'unanimité.

## 20. Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, Alain A. Viau propose,

**CU-2026-34**

De lever la séance.

La proposition CU-2026-34 **est adoptée.**

La séance est levée à 16 h 29.

La présidente,

Le président pro tempore,

L'adjointe à la secrétaire générale,

Sophie D'Amours

André Darveau

Jenny Lower